

RESACCOOP

RESEAU D'APPUI A LA COOPERATION EN RHONE-ALPES

« Les partenariats entre les acteurs de la région Rhône-Alpes et de Madagascar »



Lyon- 31 mars 2005

RESACCOOP – 19 rue d'Engbien - 69002 Lyon - France - ☎ 04 72 77 87 67 - 📠 04 72 41 99 88

✉ : mail@resacoop.org

🌐 : <http://www.resacoop.org>

SOMMAIRE

1^{ère} Partie - ETAT DES LIEUX

1.1. Les acteurs rhônalpins par département	p.8
1.2. Les acteurs de Rhône-Alpes à Madagascar	p.10
1.3. Les 50 principaux partenaires malgaches des projets rhônalpins	p.12
1.4. Les domaines de coopération	p.14
1.5. Les difficultés et les interrogations soulevées par l'enquête	p.15

2^{ème} Partie - INTERVENTIONS

Ambassade de Madagascar en France

Contexte institutionnel actuel et attentes de l'état malgache vis-à-vis de la coopération internationale non gouvernementale française p.17

Centre International des Industries de la Langue et du Développement

Présentation historique et culturelle de Madagascar p.19

Ministère des Affaires Etrangères – Mission pour la coopération non gouvernementale

Politique bilatérale de coopération française en direction de Madagascar et articulation avec l'action des acteurs non gouvernementaux p.21

Région Rhône-Alpes

Exemple de coopération décentralisée avec la région de Tamatave (Toasmina) p.24

Le Grand Lyon – Veolia

Des actions de coopération dans le domaine de l'accès à l'eau à Mahajanga et Fianarantsoa p.26

Pays de Savoie Solidaires –

Un exemple de dynamique collective entre acteurs français : l'expérience du réseau de coopération avec Madagascar en Savoie et Haute Savoie p.27

3^{ème} Partie - ECHANGE ET CONCERTATION : LA SYNTHESE DES DEBATS

3.1. La dimension interculturelle de la coopération avec Madagascar	p.29
3.2. L'absence de structuration du secteur agricole	p.29
3.3. Madagascar et le commerce équitable	p.30
3.4. Contraintes administratives et adéquation des actions aux besoins	p.30
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	p.31

4^{ème} Partie - ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Sources et bibliographie

Annexe 3 : Partenaires en France de la société civile malgache et quelques médias de la diaspora malgache

Annexe 4 : Information sur la loi Oudin (avril 2005)

ANIMATEURS

RESACOOOP

- Rose-Marie **Di Donato**
- Corinne **Lajarge**
- Hervé **Manaud**

19 rue d'Enghien, 69002 Lyon
Tél. 04.72.77.87.67 - Fax. 04.72.41.99.88
E.mail : mail@resacoop.org
Site Internet : <http://www.resacoop.org>

INTERVENANTS

- **Ambassade de Madagascar en France**

M. Jean-Pierre RAZAFY - ANDRIAMIHAINGO et Hélian RALISON
4 avenue Raphaël
75 016 PARIS

- **Centre International des industries de la langue et du développement**

M. Jean-Claude RABEHERIFARA
CILDA – UP-Nanterre
200 av de la République
92 001 Nanterre Cedex
jcrabeh@hotmail.com

- **Ministère des Affaires étrangères- Mission pour la Coopération Non Gouvernementale (MCNG)**

M. Joël DINE
20, rue Monsieur
75 700 PARIS 07 SP

- **Région Rhône-Alpes**

M. Marc NOAILLY
78, route de Paris BP19
69 260 Charbonnières les Bains cedex
mnoailly@rhonealpes.fr

- **Grand Lyon**

M. Guy PEYRETTI
20, rue du Lac
69 003 LYON
gpeyretti@grandlyon.org

- **Pays de Savoie Solidaires**

M. Benjamin EMERIAUD
Savoie Technolac
Bât Aéro BP 297
73 375 Le Bourget du Lac Cedex
benjamin.emiaud@paysdesavoiesolidaires.org

PROGRAMME**« Les partenariats entre les acteurs
de la région Rhône-Alpes et de Madagascar »**

9h30 – 10h00	Accueil
	Mot d'accueil et présentation de la journée.
10h00 à 10h45	Etat des lieux des partenariats entre acteurs de Rhône-Alpes et de Madagascar
	Présentation des résultats de l'enquête réalisée en février par RESACOOOP.
10h45 à 11h00	Pause
11h00 à 12h30	Débat avec les participants à partir des conclusions de l'état des lieux et des différentes expériences
	<ul style="list-style-type: none">▪ Echanges sur les pratiques.▪ Un exemple de dynamique collective entre acteurs de la région Rhône Alpes : l'expérience du réseau de coopération avec Madagascar en Savoie et Haute-Savoie.▪ Des actions de coopération dans le domaine de l'accès à l'eau. Grand Lyon-Véolia à Mahajanga et fianarantsoa.
12h30 à 14h00	Pause déjeuner
14h00 à 15h15	Interventions
	<ul style="list-style-type: none">▪ Présentation historique et culturelle de Madagascar.▪ Ambassade de Madagascar en France : Présentation du contexte institutionnel actuel et des attentes de l'Etat malgache vis-à-vis de la coopération internationale non gouvernementale française.
15h15 à 15h30	Pause
15h30 à 16h45	Interventions
	<ul style="list-style-type: none">▪ Ministère des Affaires Etrangères - Mission pour la Coopération Non Gouvernementale: Présentation de la politique bilatérale de coopération française en direction de Madagascar et articulation de cette politique avec l'action des acteurs non gouvernementaux.▪ Région Rhône-Alpes : exemple de coopération décentralisée avec la région de Tamatave.
16h45 à 17h00	Conclusion et perspectives

Avertissement

Les éléments présentés dans ce document proviennent de la base de données de RESACOOOP et des informations contenues dans les questionnaires renvoyés par les acteurs rhônalpins menant une action de coopération avec Madagascar.

- Cet état des lieux n'est pas exhaustif. Sur 55 organismes sollicités, 20 nous ont renvoyé le questionnaire, soit 36% d'entre eux.
- Les acteurs ayant des relations avec Madagascar étant nombreux, il ne répertorie que les organisations qui conduisent des projets de solidarité et de coopération internationale.

Les données recueillies sur les projets sont disponibles sur notre site Internet à la [rubrique "Actions de coopération"](#). Elles permettront aux organisations intéressées par les relations avec Madagascar, d'identifier les actions en cours et de se rapprocher des structures agissant déjà dans ce pays.

1^{ère} Partie

Etat des lieux

RESACOOOP recense cinquante cinq organismes rhônalpins engagés dans une action de coopération avec Madagascar. Parmi eux on compte :

- 42 associations,
- 4 collectivités locales,
- 2 institutions hospitalières
- 1 établissement d'enseignement supérieur
- 4 organismes socioculturels
- 2 autres organismes (consulat, foyer rural)

1.1. Les acteurs rhônalpins par département

Au sein des 8 départements qui composent la région Rhône-Alpes, nous avons classé les divers acteurs selon qu'ils appartiennent à des associations, des collectivités locales, des organismes socio-culturels, des hôpitaux ou des établissements d'enseignement supérieur ou encore d'autres types d'organismes.

Dépts	Associations	Collectivités locales	Organismes socioculturels	Hôpitaux	Ets Enseigt sup.	Autres
Ardèche 2	<ul style="list-style-type: none"> • Association Fitarikandro • Mouvement d'Entraide aux Enfants de Madagascar 					
Drôme 4	<ul style="list-style-type: none"> • Amis du Musée de Madagascar • Association Envol • Medair • Partage Sans Frontières 					
Isère 9	<ul style="list-style-type: none"> • Acroterre • Amadea – Isère • Association Humanitaire des Etudiants en Santé de Grenoble • Association Lélinat • Association Reniala • Tétraktys (Développement Local des Espaces Naturels) 		MJC Maison pour Tous	C.H.U. de Grenoble	Université Pierre Mendès France	
Loire 6	<ul style="list-style-type: none"> • Office pour le développement international St Etienne • SOLMADA (Solidarité Enfance Malgache) • Sourire Aimer 	<ul style="list-style-type: none"> • St Priest en Jarez • Ville de Saint Etienne 				Consulat Général

Rhône 17	<ul style="list-style-type: none"> • ACTES • Agriculteurs Français et Développement International • Amis de Madagascar • Association Franco-malgache • Association Madagascar Solidarité • Association Parrainages – Madagascar • Jérémie Rhône-Alpes • L'AS-SOS • Madagascar Maria Espoir • OEBAAH • Rafod • Sambatra • Vétérinaires sans frontières – CICDA • Zébu : association d'aide au développement à Madagascar 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional Rhône-Alpes • Grand Lyon 				Consulat
Savoie 7	<ul style="list-style-type: none"> • AMADEA – Savoie • Association Freterive • Association Mamabé • Edelweiss Espoir • Hydraulique sans Frontières 		<ul style="list-style-type: none"> • Centre Social / Conseil Municipal Jeunes • Foyer Rural de Yenne 			
Hte Savoie 10	<ul style="list-style-type: none"> • AFDI Haute-Savoie • ANSMFIS • Association Mada - Morzine Humanitaire Ciblé • Association Région Léman pour les Enfants du Monde • Fagnampiagna - Malagasy • Ingénieurs du Monde • ManaoDE • Parrainage Madagascar - Hte Savoie 		Comité de Jumelage Pays de Savoie/Nosy Be	Lemantsirabé		
Total	42	4	4	2	1	2

1.2. Les acteurs de Rhône-Alpes à Madagascar

Les structures de la région Rhône Alpes mènent des actions dans diverses zones de Madagascar. Nous avons répertorié dans ce tableau la présence de ces acteurs dans les différentes provinces.

Pays et provinces	Organisations/localisations/coopérations Nom de l'organisation (Département) / Localisation du projet <i>Intitulé du projet</i>
Ambala Fianarantsoa	<ul style="list-style-type: none"> • Association Envol • Grand Lyon
Ambatofotsy	<ul style="list-style-type: none"> • Partage Sans Frontières
Antananarivo	<ul style="list-style-type: none"> • ACTES • AMEDA- Savoie • Association Parainages-Madagascar • Centre Social / Conseil Municipal Jeunes • EBAAH • Edelweiss Espoir • Maison Familiale Rurale • ManaoDE • Mouvement d'entraide aux Enfants de Madagascar • SOLMADA (Solidarité Enfance Malgache) • Université Pierre Mendès France • Zébu : association d'aide au développement à Madagascar
Antsirabe	<ul style="list-style-type: none"> • Lemantsirabé • Sourire Aimer • Tétraktys (Développement Local des Espaces Naturels)
Antsiranana/ Diego Suarez	<ul style="list-style-type: none"> • Association Parrainages – Madagascar • Association Région Léman pour les Enfants du Monde • Fagnampiagna – Malagasy • Vétérinaires sans frontières - CICDA
Bétania	<ul style="list-style-type: none"> • Zébu : association d'aide au développement à Madagascar
Betsiholany	<ul style="list-style-type: none"> • Association Madagascar Solidarité
Farafangana	<ul style="list-style-type: none"> • Association Mamabé
Fianarantsoa	<ul style="list-style-type: none"> • Acroterre • Grand Lyon
Fitarikandro	<ul style="list-style-type: none"> • Association Fitarikandro
Ile de Nosy Be	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de Jumelage Pays de Savoie/Nosy Be
Ile de Sainte Marie	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de jumelage de St Priest en Jarez
L'île aux nattes	<ul style="list-style-type: none"> • Association Lélinat
Mahajanga	<ul style="list-style-type: none"> • ANSMFIS • Association Freterive • Hydraulique Sans Frontière • Tétraktys (Développement Local des Espaces Naturels)
Mananary	<ul style="list-style-type: none"> • Amis du Musée de Madagascar
Mangyli -Sud Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Association Reniala
Parc de l'Isalo	<ul style="list-style-type: none"> • Tétraktys (Développement Local des Espaces Naturels)

Région de Manakara	<ul style="list-style-type: none">• Agriculteurs Français et Développement International• AFDI Haute-Savoie
Tamatave	<ul style="list-style-type: none">• Foyer Rural• Grand Lyon• Jérémie Rhône-Alpes• Région Rhône-Alpes• Ville de Saint-Etienne
Régions de Toliara et Amparafaravola	<ul style="list-style-type: none">• Vétérinaires sans frontières - CICDA
sud est / ford dauphin	<ul style="list-style-type: none">• Medair

1.3. Les 50 principaux partenaires malgaches des organisations rhônalpines :

Associations et structures privées :

Taratra
ANGAP (Association Nationale de Gestion des Aires Protégées)
Medicap
Jeremi Toasmina
RaVaKa (association locale de tourisme rural)
Ashota (association des hôteliers et professionnels du tourisme d'Antsirabé)
Fitarikandro Madagascar
Association FFF Malagasy Mahomby
Le centre fafiala, IREDEC
Harena Manansoa SOMEAH/Sogreah
Mirary soa
Mazonanga
APE (agir pour l'enfance)
Association éthique et économie Majunga
ASOS (action santé organisation secours santé)
Centre Felana Maitasa
Centre les palmiers

Eglises et mouvement religieux :

Eglise catholique de Madagascar (père spiritains, lazaristes...)
FJKM (église protestante)

Etat et collectivités :

Ministère du tourisme
Ministère de la santé
Province de Tamatave
Préfecture de Vakinankaratra
Commune d'ambala
Commune d'Antananarivo
Commune de Mananary
Commune de l'île de Sainte Marie / comité de jumelage

Offices et Instituts :

INTH (Institut National du Tourisme et de l'Hôtellerie de Madagascar)
Office de tourisme régional d'Antsirabé
Parc national de l'Isalo
Comités de développement
ONE (Office National de l'Environnement)

Santé / hôpitaux :

Hôpital de Tamatave
Hôpital public Antsirabe

Universités / scolaire :

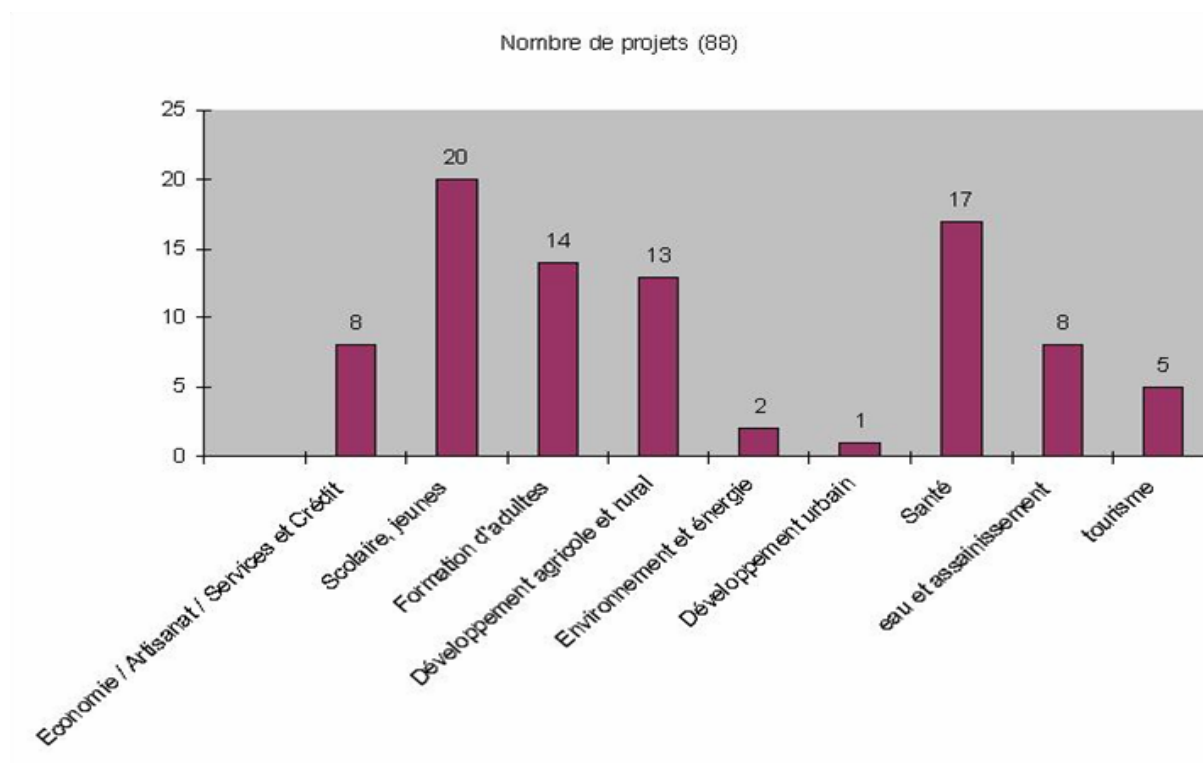
Université de Tuléar
Collège à Antananarivo (Ampefloha)

Structures étrangères :

Ambassade de France /SCAC
Consulat de France à Tamatave
Unicef
WWF
MDM
CARE
Association Remède
Bel avenir

1.4. Les domaines de coopération

Parmi les projets menés entre les acteurs de la région Rhône-Alpes et Madagascar, un nombre important de ces actions est orienté autour des domaines de la scolarisation et des jeunes, de la formation d'adultes, de la santé et du développement agricole et rural.



Scolaire, jeunes

Ces actions incluent notamment la construction ou la réhabilitation d'écoles, d'orphelinats, de dispensaires. Elles concernent également l'aide au fonctionnement d'une maison de l'enfance ou encore l'ouverture d'un centre scolaire pour les jeunes.

Formation d'adultes

Ces actions regroupent principalement les campagnes d'alphabétisation et l'aide à la formation professionnelle (couture, artisanat, menuiserie, techniciens hydrauliques).

Santé

On trouve des projets de construction et de réhabilitation de structures de soins : dispensaires, centres de santé, ... ainsi que des actions plus spécialisées dans des domaines comme la pédiatrie ou les soins dentaires.

Développement agricole et rural

Les actions menées dans ce domaine favorisent l'organisation des agriculteurs, des éleveurs et des producteurs locaux ainsi que l'organisation des filières de production.

1.5. Les difficultés et les interrogations soulevées par l'enquête

La préoccupation financière arrive en tête des difficultés exprimées par les acteurs de Rhône-Alpes. Pour rappel, des informations sur les sources de financements sont disponibles sur le site Internet de RESACOOP à la rubrique « [Fiches Techniques](#) ».

En France : les acteurs soulignent des difficultés liées à la communication que ce soit pour faire connaître leurs actions en France, pour garder le contact avec des zones reculées de Madagascar ou encore pour identifier les priorités des uns et des autres au sein même des organisations.

Pour certaines structures, le renouvellement des membres peut devenir un sujet de préoccupation. En particulier, elles sont à la recherche de jeunes adhérents.

Enfin, pour les associations qui effectuent des dons de matériels, des problèmes liés au transport et à la logistique (le coût, le transport, la lenteur administrative..) apparaissent régulièrement.

A Madagascar : il semble difficile d'identifier des personnes ressources qualifiées et compétentes. Par ailleurs, que ce soit dans le domaine de l'environnement ou de la santé, il est parfois délicat de sensibiliser les populations à ces questions. Enfin, comme dans beaucoup de pays de coopération, l'adéquation entre les actions mises en œuvre et la réalité des besoins locaux constitue un véritable défi.

Les acteurs rhônalpins s'interrogent sur les points suivants :

- Quelles sont les attentes des autorités malgaches vis à vis de la coopération décentralisée ?
- Quels sont les domaines de coopération de la Région Rhône-Alpes, mais aussi quels sont ses financements, partenaires locaux, objectifs, etc. ?
- Quelles relations existe-t-il entre l'Etat malgache et les ONG (malgaches et étrangères) ?
- Comment peut-on développer le commerce équitable de Madagascar jusqu'en France (appui, débouchés, transport...) ?
- Dédouanement : peut-on être exonéré des taxes douanières ?

D'autres préoccupations, comme le partage des responsabilités dans le domaine de la santé ou de la biologie ou encore l'influence à Madagascar des projets développés par des organisations étrangères, n'ont pas pu être abordées, faute de temps.

2^{ème} Partie

Interventions

**Son excellence Monsieur Jean-Pierre Razafy - Andriamihaingo, Ambassadeur
Monsieur Hélian Ralison, Conseiller**

(Ambassade de Madagascar en France)

Présentation du contexte institutionnel actuel et des attentes de l'état malgache vis-à-vis de la coopération internationale non gouvernementale française

Docteur Jean-Claude Rabeherifara

(Centre International des Industries de la Langue et du Développement)

Présentation historique et culturelle de Madagascar

Monsieur Joël Dine

(Ministère des Affaires étrangères – Mission pour la coopération non Gouvernementale)

Présentation de la politique bilatérale de coopération française en direction de Madagascar et articulations avec l'action des acteurs non gouvernementaux

Monsieur Marc Noailly

(Direction des relations internationales, Région Rhône-Alpes)

Exemple de la coopération décentralisée entre la Région Rhône-Alpes et la région de Tamatave (Toasmina)

Monsieur Guy Peyretti

(Service coopération décentralisée, Grand Lyon)

La coopération du Grand Lyon dans le domaine de l'accès à l'eau à Mahajanga et Fianarantsoa

Monsieur Benjamin Emeriaud

(Pays de Savoie Solidaires)

Un exemple de dynamique collective entre acteurs français : l'expérience du réseau de coopération avec Madagascar en Savoie et Haute Savoie

Ambassade de Madagascar en France

M. RAZAFY - ANDRIAMIHAINGO
M. RALISON

Présentation du contexte institutionnel et expression des attentes de l'Etat malgache en terme de coopération.

Contexte institutionnel pour ONG

Madagascar se situe dans un contexte favorable pour les ONG : il existe, en effet, un esprit de libéralisation totale et d'incitation à la création d'ONG pour mobiliser toutes les énergies citoyennes. On note également une volonté à ce que chacun participe au développement et au devenir du pays.

Le gouvernement de Madagascar incite à la création d'associations grâce à un dispositif législatif de type Loi 1901 pour créer des ONG et autres structures participant à l'appui aux actions de solidarité.

Parmi les associations étrangères, certaines peuvent être considérées par les autorités comme « agréées » (accord de siège). Ce statut permet de bénéficier de facilités pour l'acheminement de matériel par exemple. Il existe d'autres organisations qui sont reconnues (pour le sérieux de leurs projets) par les autorités publiques malgaches et qui bénéficient de certaines « entrées » pour faciliter leurs actions. Il s'agit d'une simple reconnaissance de fait qui n'entraîne pas de statut particulier au niveau juridique.

Concrètement, pour en bénéficier, il suffit de se faire connaître auprès des services de l'ambassade de Madagascar en France qui peuvent favoriser cette démarche.

Attentes de l'Etat malgache

L'ambassadeur insiste sur la nécessité d'une adéquation et d'une coordination entre les actions menées, tout comme une meilleure concertation et mise en réseau des acteurs. Ces améliorations aideraient à une meilleure identification de « l'offre et de la demande » et un meilleur ciblage des actions et activités à mener. Par exemple, plusieurs organisations peuvent se regrouper malgré la diversité de leurs compétences.

Il y a un souhait de favoriser la coopération décentralisée en faisant coopérer les collectivités locales avec les ONG opérationnelles.

Pays de Savoie Solidaires se demande si une collectivité malgache qui a plusieurs partenaires français doit gérer elle même l'ensemble des partenariats afin de permettre une meilleure cohérence dans les actions,

C'est en effet à elle de gérer un partenariat cohérent en fonction des compétences de chaque acteur présent. De même, les ambassades peuvent agir en tant que relais dans ce besoin de clarté.

Le Ministère des Affaires étrangères précise également que la plate-forme Coordination Sud, l'ambassade de France à travers les SCAC dans les pays concernés et le Ministère lui même peuvent informer les structures pour connaître les acteurs déjà présents dans une région déterminée.

Précisions sur le contexte de décentralisation :

On note une évolution à Madagascar du centralisme vers la décentralisation qui est en cours. « Cela ne veut pas dire non plus que les collectivités locales doivent s'activer comme des électrons libres ». Il y a nécessité de décentralisation mais il doit y avoir de la cohérence dans cette dernière.

Par souci d'efficacité, l'Etat malgache a délégué des pouvoirs aux collectivités territoriales. Cependant, il conserve ses prérogatives sur l'exercice de ses fonctions régaliennes¹.

Cela permet que l'Etat ne soit pas omniprésent. On peut ainsi parler « d'assainissement » du système institutionnel car l'Etat veut encourager les initiatives individuelles. Il existe cependant un esprit d'intégration de la part du gouvernement malgache pour que tout s'articule de manière organisée grâce à la mise en œuvre d'une politique générale de développement concertée à la base.

Les provinces et les communes sont les deux seules entités qui ont une réelle vraie compétence de collectivité territoriale à Madagascar. Pour l'instant les régions ne sont pas considérées comme des collectivités locales mais comme des organisations administratives déconcentrées avec à leur tête un chef de région. La nouvelle loi instituant les régions prévoit, d'ici deux ans, de leur donner le statut de collectivités locales avec des compétences propres. Cependant, on peut aujourd'hui conclure des accords de coopération décentralisée avec les régions malgaches car elles ont une vocation économique très marquée. Leur rôle est de « booster » l'essor économique.

Chacune des 22 Régions malgache est en train d'élaborer son Schéma directeur de développement. Grâce à ce document, une association française saura si son projet s'inscrit dans les objectifs de ce schéma de développement.

Face au paradoxe contenu dans l'expression « développement rapide et durable » employée par le Président malgache pour décrire la stratégie de Madagascar, il faut comprendre le décollage rapide de Madagascar, avec pour objectif la pérennité de cette croissance rapide. Il y a une philosophie derrière cette notion qui a été évoquée dans le texte de la vision du développement faite par le Président malgache et fondée sur la formule « Madagascar naturellement » Horizon 2015. En effet, Madagascar est un pays possédant une grande diversité d'écosystèmes et qui souhaite baser son développement sur l'agriculture et la richesse du sol. Madagascar privilégie les actions qui ont des objectifs de développement.

Les actions des structures françaises peuvent intervenir à différents niveaux : il s'agit avant tout d'un rôle de conseil et d'évaluation pour formaliser/formuler les besoins. Cette demande s'oriente notamment vers l'axe fort qu'est l'agriculture. Dans ce domaine, on attend de l'expertise, de l'échange de compétences et d'expériences pour développer de nouveaux secteurs comme la viticulture par exemple.

¹ Les fonctions régaliennes de l'Etat sont les suivantes :

- Sécurité du territoire, par la constitution d'une armée
- Sûreté de ses habitants, par la constitution d'une police
- Edification et imposition du droit, à travers un ensemble de législations stables
- Mise à disposition d'une monnaie commune à tous les agents économiques

Centre International des Industries de la Langue et du Développement –

Docteur Jean-Claude RABEHERIFARA

Présentation historique et culturelle de Madagascar :

Les clefs culturelles présentées ci-dessous peuvent contribuer à une meilleure compréhension du pays.

Population

Le peuplement de Madagascar s'est fait par des migrations de personnes qui venaient d'un autre espace avec une culture différente. Des légendes disent que les hommes partaient très loin pour chercher des femmes. C'est un phénomène d'exogamie qui permettait aux communautés et groupes de voyager, d'échanger et de se connaître. Le va et vient de personnes a permis de mélanger les cultures. Il y a eu de nombreux métissages provenant d'Inde, de Thaïlande, d'Asie Mineure et des côtes orientales d'Afrique.

Le peuplement de l'île s'est d'abord fait sur les côtes puis vers les hautes terres. Ce fait, ainsi que le brassage culturel, peuvent expliquer la différenciation sur le plan morphologique existant au sein de la population malgache. Cette diversité est importante à saisir car elle est le fait de l'histoire et enrichit Madagascar. Elle est garante de l'unité de l'île : « Inscrite dans cette histoire millénaire, la culture malgache manifeste une unité et une pluralité réelles. »

Social

Au niveau social, les traits de la civilisation sont basés sur la culture rizicole, la domestication du bœuf, l'usage rudimentaire de certains métaux et la navigation.

Du point de vue religieux et mythologique, l'animisme prévaut et il existe dans les croyances une dualité permanente : la supériorité du ciel par rapport à la terre, de la hauteur sur la mer, de la droite par rapport à la gauche, etc. La société Vazimba qui a prévalu jusqu'au 11^{ème} siècle après J.C a apporté à la société malgache les premiers concepts sociaux (raza ; foko= gens, clan..) ainsi que la diversité anthropologique grâce à l'exogamie mais également une unité linguistique.

Langue

En effet, l'unité de la nation s'est surtout faite par la langue. Le commerce a permis cette unité linguistique et instaure des concepts tels que les échanges, la coopération et le contrat social. Le vieux malais était utilisé par les scribes islamisés qui ont formalisé beaucoup de rituels anciens. Au XIV^{ème} et XV^{ème} siècle les scribes ont formalisé les langues. La mise en place de royaumes féodaux y a aussi fortement contribué. Les langues malgaches sont très unifiées malgré les dialectes et variantes car la racine est la même. Par exemple, le dialecte du Sud est proche du substrat linguistique de l'Asie du Sud Est.

Le passage des activités de cueillette à des activités de production permet l'avènement du règne de royaumes qui mettent en place des pratiques et des institutions : roi, souverain, totem, conseil des sages, relation entre les gens (fihavanana), pratiques coutumières (fomenter-dracæna), coopération (valin-tanana) dans les relations interpersonnelles et le commerce, les contrats sociaux (dina).

Tous ces concepts constituent le droit coutumier et depuis le XIX^{ème} siècle on intègre ce droit coutumier dans le droit positif² malgache.

² "On appelle droit positif l'ensemble des règles ou lois qui gouvernent les rapports sociaux des individus." (Victor Cousin, Du vrai, du beau ..., p.398).

Un problème subsiste néanmoins par la coexistence de ces deux principes pour servir la société.

Un autre point important est l'arrivée du centralisme à Madagascar. Il est introduit par les royaumes féodaux et a été repris et amplifié par le colonialisme puis par la République. Le peuple malgache est assez rétif au centralisme et a l'habitude de le contourner. C'est pourquoi, la question de la décentralisation est récurrente dans la société malgache au moins depuis la colonisation. Elle est intégrée dans la mentalité des gens.

La décentralisation et la citoyenneté se traduisent par :

- une résolution des conflits
- une participation populaire
- un développement local
- une organisation de la société civile

On assiste actuellement à l'avènement de cette dernière. Cette notion n'est pas nouvelle. Les «foukounouls», par exemple, étaient des organisations caritatives pendant la colonisation.

On trouve également une tradition du consensus : il n'y a jamais eu de réelles révolutions ou de mutation radicale de la société malgache car la tradition fait que l'on recherche **toujours à obtenir un consensus**.

Présentation du consortium

Depuis 1994, date à laquelle s'est tenu le 1^{er} forum des associations et ONG, on assiste à l'émergence des organisations de la société civile malgache (OSCM) sous la forme d'une plate-forme. Celle-ci regroupe des collectivités de base, des associations diverses qui établissent une convention.

La rencontre d'associations françaises et malgaches a permis la constitution d'un consortium en France en été 2002 : le CdSM (Consortium de solidarité avec Madagascar). Il regroupe 600 associations et a soutenu plusieurs actions comme le suivi des élections. Il aide également le travail de la plateforme afin qu'elle participe à d'autres plateformes.

(cf. annexe : liste des partenaires en France de la société civile malgache organisée ; liste médias de la diaspora malgache ; lettre du consortium)

Aujourd'hui, nous sommes face à une redéfinition des rapports entre l'Etat et la société civile. C'est un rapport de partenariat qui n'est pas conflictuel : il a ainsi permis l'établissement du DSRP en 2003, dans lequel la société civile a joué un grand rôle, notamment pour inscrire la question de l'eau dans les priorités. Le DSRP (Document de stratégie de réduction de la pauvreté) est un document de cadrage de la politique de développement qui est demandé par les grandes institutions mondiales telles que la Banque mondiale et le FMI.

La décentralisation et le développement sont parmi les défis majeurs de la nation malgache d'aujourd'hui.

**Ministère des Affaires Etrangères –
Mission pour la Coopération Non Gouvernementale**

M. Joël DINE

Présentation de la politique bilatérale de coopération française en direction de Madagascar.

Politique pour 2005-2008 :

Aujourd'hui les conditions politiques et économiques sont favorables à la coopération avec Madagascar. Cette volonté s'illustre par la finalisation d'un document de programmation entre le MAE et les autorités malgaches pour un partenariat pour les 4 ans à venir.

Ce document indique que Madagascar est l'un des trente pays les plus pauvres de la planète et que 50% de la population vit avec moins d'un dollar par jour. Cette situation s'explique notamment par le fait que depuis 30 ans la croissance économique est dramatiquement inférieure à la croissance démographique. De même, il y a eu des périodes chaotiques : nationalisation, crise de 2002... qui ont entraîné des récessions.

Mais l'annulation de la dette française a permis d'aménager la dette publique malgache. Cela a contribué d'une certaine façon à relancer l'activité du pays. Madagascar est aussi le premier pays vers lequel s'oriente la coopération des ONG françaises avec 1,2 millions d'euros.

Aujourd'hui un vaste programme de réforme pour le développement et l'intégration dans l'économie mondiale remet le pays en marche. Il préconise pour cela la restauration de l'état de droit, la prise en compte de la base dans les domaines sociaux et un travail sur les secteurs fondamentaux comme la santé, la participation de la société civile et une priorité donnée à l'éducation.

Ce pays possède de nombreux atouts notamment une population active, jeune et dynamique, des ressources naturelles et une économie ouverte qui permettra une compétitivité économique. Madagascar est un pays à dominante rurale. L'un des principaux enjeux sera donc d'œuvrer dans ce secteur sans oublier cependant les zones urbaines.

Description des activités où le Ministère des Affaires étrangères souhaite que les associations et les collectivités locales s'investissent.

Ce partenariat couvre 7 champs d'action.

- Gouvernance et Etat de droit

Axe 1 : Importance de la mobilisation des collectivités locales sur la décentralisation

Axe 2 : Sécurisation foncière (défense du droit des propriétaires)

Axe 3 : Participation de la société civile au développement (renforcer la participation des citoyens et le dialogue social)

Axe 4 : Accompagnement des collectivités locales pour promouvoir l'organisation, la médiation, l'aménagement du territoire et les activités sociales des collectivités territoriales. On compte environ 1600 communes malgaches.

- Développement humain

Axe 1 : Pallier au(x) problème(s) d'adéquation entre les enseignements et le domaine économique et social. Madagascar souhaite obtenir une scolarisation totale d'ici à 2015 qui aille de paire avec une qualité d'enseignement, notamment dans l'enseignement des sciences et techniques.

Certaines structures œuvrent déjà dans ce domaine comme le CCFD, les Maisons Familiales Rurales...

- Diversité culturelle : Le français est la deuxième langue parlée à Madagascar.

Axe 1 : Francophonie

Axe 2 : Environnement culturel des jeunes (ex : accès à Internet)

Axe 3 : Création culturelle

- Santé et protection sociale

Axe 1 : Réduction de la mortalité infantile

Axe 2 : VIH Sida (MSF, MDM)

Axe 3 : Accès au soin et aux médicaments essentiels (Santé Sud, Appel, Ordre de Malte...)

Axe 4 : Protection de l'enfance (Groupe développement, EMDH, Secours Catholique)

Axe 5 : Appui aux populations handicapées et défavorisées (HI, Medair...)

- Agriculture et sécurité alimentaire

Axe 1 : Organisation de la profession agricole

Axe 2 : Crédit rural

Axe 3 : Organisation des filières

Axe 4 : Problèmes d'alimentation

A noter que beaucoup de structures travaillent déjà dans ce domaine

- Conservation et gestion des ressources naturelles

Peu d'ONG travaillant dans secteur (WWF, Tetraktys, Jardin du Monde...)

Pérennisation des institutions de l'environnement notamment sur des aires protégées.

- Développement du secteur privé

CIDR, CIDI, ADCI, CFCI, GRET

Articulation de cette politique avec les acteurs non gouvernementaux.

Le représentant du Ministère des Affaires étrangères rappelle ensuite comment candidater et présenter un projet. Les conditions de dépôt et de sélection des dossiers par des comités de pilotage ayant lieu 4 fois par an sont à consulter sur le site du MAE et des informations se trouvent à disposition sur le site de Resacoop sur le lien [France Diplomatie \[La politique Française d'aide au développement\]](#).

Réflexion sur le système associatif français :

La solidarité doit exister dans les régions mais aussi se regrouper au niveau national pour présenter des dossiers à l'Union européenne (UE) par exemple. Les associations locales françaises devraient se regrouper au niveau national.

Selon les critères du MAE les projets doivent être en lien avec la société civile et les ONG locales sur le terrain.

Le [SCAC](#) (Service de Coopération et d'Action Culturelle) a pour fonction de donner un avis sur les projets à présenter au MAE. Il est donc nécessaire de les rencontrer « même s'il faut pour cela forcer la porte car ils sont là pour ça ».

M. DINE conseille également que les petites associations se rapprochent des plus grosses pour monter des projets.

Région Rhône-Alpes

Marc Noailly

Présentation de la coopération décentralisée entre la Région Rhône-Alpes et la Province de Tamatave :

Situer l'état de la coopération de la Région Rhône-Alpes

La région Rhône-Alpes coopère avec Madagascar depuis la signature du protocole d'accord avec la Province de Tamatave en décembre 2003.

C'est une coopération progressive qui s'inscrit dans la durée. C'est également une coopération ajustable car elle peut repositionner ses projets en s'accordant sur les futurs priorités et objectifs de la Province de Tamatave.

Une convention de coopération va être signée prochainement et tiendra compte des évolutions territoriales de Madagascar.

La Région Rhône Alpes a orienté la coopération vers la Province de Tamatave car des collectivités rhônalpines comme la ville de Saint Etienne étaient déjà impliquées dans cette Province. Cette coopération n'est pas facile à mettre en œuvre car d'autres régions françaises y interviennent également. C'est le cas par exemple de la Haute Normandie. Il faut essayer d'éviter les redondances et de cibler les besoins sur l'ensemble du territoire. C'est pour cela qu'on parle de coopération ajustable. Pour la seule province de Tamatave, quatre régions et neuf collectivités territoriales française sont partenaires.

La possibilité de mettre en place un correspondant régional à Madagascar est actuellement en projet. Du fait du problème de distance géographique, il est évident que le rôle de ce correspondant est nécessaire et pourra être discuté lors de la signature de la future convention.

Le travail interrégional quant à lui, connaît quelques difficultés qui sont dues à la « décentralisation à la française ». Ce processus ne prévoit pas de tutelle d'une collectivité sur l'autre, ni avec une ONG. Il faut essayer de conjuguer les efforts de chacun avec d'autres acteurs existant dans divers pays (notamment européen), grâce à la délégation européenne à Tamatave ou encore à l'Agence Française de Développement.

Il n'y a pas de schéma idéal qui permettrait une meilleure coordination et harmonisation entre les activités des collectivités locales. Il y a certes un souci de ne pas se télescoper mais on ne peut rien faire contre la volonté d'implication d'autres villes ou autres collectivités locales. Cependant, il y a un véritable besoin d'exigence pour éviter les doublons. « La seule solution pour l'instant est une bonne communication avec les autres régions pour trouver des champs d'intervention différents ». Quand un opérateur veut s'impliquer dans cette province, on doit l'informer sur les structures déjà présentes et sur les actions qu'elles mènent. Pour cela, on peut utiliser les outils tels que RESACCOOP, Cités Unies France, ou l'Ambassade de France.

Comment mobiliser les acteurs de Rhône Alpes?

La coopération décentralisée permet de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire de la collectivité locale et de mettre leurs compétences à disposition de ce processus.

Il est certain que l'axe fort est l'appui à la décentralisation car c'est la légitimité des collectivités locales de pouvoir faire partager leur expérience dans ce domaine. Bien entendu, ce champ est partagé avec d'autres opérateurs comme les associations ou encore les entreprises...

On ne peut intervenir que sur une partie du territoire et dans une logique d'homogénéité. L'action de la région est encadrée par [le texte de loi français](#) sur la coopération décentralisée (Loi du 6 février 1992). Elle n'a des prérogatives que dans certains domaines. Elle intervient également financièrement au titre des compétences de la Région mais il faut bien souligner que la collectivité n'a pas pour seul rôle de financer les projets.

Les champs de compétences des Régions françaises sont les suivants :

- Formation initiale, « lycées » et formation professionnelle
- Développement économique et soutien à la création d'activités (ce qui renforce l'idée que c'est bien le rôle de la Région de soutenir des fonds d'appui aux initiatives locales)
- Aménagement du territoire pour ce qui concerne l'appui aux maîtrises d'ouvrage et l'environnement (parcs naturels régionaux par exemple).

La Région Rhône-Alpes peut intervenir au travers d'appel d'offres mais la plupart du temps elle souhaite mobiliser les acteurs rhônalpins. La Région ne demandera pas à ce que des associations quittent leurs activités pour aller à Tamatave mais à ce que les activités qu'elles développent là-bas soient des expériences qui puissent être dupliquées ici. La Région Rhône-Alpes demande à ce que ces expériences profitent aussi à Rhône-Alpes.

L'action de la Région et des acteurs rhônalpins est régie selon deux principes :

- Toute idée est bonne à condition qu'elle soit discutée avec les partenaires locaux.

Il faut vérifier l'adéquation de l'offre auprès de la Région de Tamatave pour savoir si elle juge ce projet souhaitable.

- Ne pas faire les questions-réponses en étudiant une situation et proposant un projet. Aujourd'hui, l'analyse des besoins et la proposition de solution n'ont pas à être pilotées par la même personne. (L'analyse du besoin se fait par exemple par Tamatave et une solution peut être proposée par la Région en collaboration avec Tamatave).

Il faut également reconnaître que remonter la voix de la base, des « bénéficiaires », n'est pas aussi simple dans la pratique mais il existe des solutions comme faire en sorte que les travaux conduits par des éleveurs, par exemple, associent des personnes de la Province ou d'autres collectivités locales... Il ne s'agit pas de réduire la collectivité locale malgache à un simple circuit administratif mais de lui faire réellement jouer un rôle dans le processus de l'action menée.

La Région Rhône Alpes est prête à ce que ses financements servent de contre partie à d'autres financements. Ce qui est important, c'est de savoir si l'action menée peut se conjuguer avec le protocole avec Tamatave. Les champs d'action de ce protocole sont :

- la formation professionnelle
- le tourisme rural
- l'appui à la décentralisation (dans une logique d'appels d'offre et de mobilisation des compétences de la Région).

Le Ministère des Affaires Etrangères exprime quant à lui un grand intérêt à cofinancer des projets qui soient en partenariat avec les Régions.

Le Grand Lyon – Véolia

Guy PEYRETTI

La coopération du Grand Lyon dans le domaine de l'accès à l'eau à Mahajanga et Fianarantsoa

Le Grand Lyon a développé plusieurs relations de coopération avec des villes du Sud en recherchant des collectivités ayant les mêmes compétences, l'objet de la coopération étant d'échanger des connaissances et du savoir faire, en profitant de l'expérience des cadres du GL dans les domaines de l'eau, de la propreté, de l'urbanisme, etc.

Un des objectifs du Millénaire pour le développement adopté par la communauté internationale est de réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement à l'eau potable. Pour s'inscrire dans cet objectif, le Grand Lyon a mis en place, en partenariat avec Véolia Environnement, le Fonds de solidarité développement durable - eau » qui est destiné à financer des actions facilitant l'accès à l'eau potable dans les pays du Sud. Il s'appuie sur le cadre réglementaire défini par la loi Oudin (cf. annexe 4). Il est alimenté à partir du prélèvement de 1 % des ressources de la collectivité provenant des budgets de l'eau et de l'assainissement. Véolia Environnement abonde le fonds à la même hauteur que la collectivité. Le Fonds s'élève à 100 000 euros par an, avec un engagement sur 3 ans. Il est mobilisable par le Grand Lyon ainsi que par d'autres structures. Les projets portés par des associations sont sélectionnés par un comité technique qui se base sur des critères techniques et institutionnels et doivent recevoir l'approbation du conseil de la communauté. Une subvention est ensuite versée aux porteurs de projets. Les actions en direction de Madagascar sont financées en partie par le Fonds.

En 2003, le Grand Lyon a lancé deux projets dans le domaine de l'eau pour l'approvisionnement, l'assainissement, le forage et l'équipement hydraulique de villages et d'écoles : le premier à Fianarantsoa et le second à Mahajanga. Ces coopérations sont fondées sur une relation avec les autorités locales du pays (villes, provinces ou encore représentant de l'Etat). Le choix de ces deux villes s'est fait au hasard d'opportunités de rencontres : entre M. Collomb, président du Grand Lyon et le maire de Mahajanga, grâce à un lien avec le Cardinal Barbarin pour Fianarantsoa. Cependant, il est dommage de laisser le hasard des rencontres être le seul déclic d'actions de coopération alors que l'on cherche une cohérence entre les politiques, les réseaux de ville...

Un autre projet est en cours de conception dans la ville de Mahajanga dans le cadre d'un partenariat établi avec Ecoles du Monde qui aborde le développement local par la question de l'éducation de l'accès à l'eau. Il ne prévoit pas seulement de construire des écoles mais met également en place une stratégie de développement autour de l'eau à l'école. Le Grand Lyon accompagne ce projet en finançant des forages pour faciliter l'accès à l'eau et en s'attachant à diffuser plus information sur le bon usage des ressources naturelles hydrauliques.

Par ailleurs, un financement a été sollicité auprès de la Commission européenne pour mettre en place avec les villes malgaches une stratégie d'accès à l'eau dans le cadre de la protection de cette ressource et d'une bonne répartition de celle-ci.

PAYS DE SAVOIE SOLIDAIRES

Benjamin EMERIAUD

Exemple de dynamique collective entre acteurs français : expérience du réseau de coopération avec Madagascar en Savoie et Haute-Savoie :

Pays de Savoie Solidaires est une structure créée à l'initiative des deux départements de Savoie qui s'est vue confier deux missions :

- Gérer la coopération décentralisée avec notamment le Sénégal, Haïti, la Roumanie, l'Argentine ou encore la Russie.
- Proposer des formes d'appui et d'accompagnement aux acteurs de Savoie et Haute Savoie sur des aspects financiers ou de formation, sur l'engagement des jeunes...

En 2003, Pays de Savoie Solidaires a été approché par des associations des deux départements menant des actions de coopération avec Madagascar. Plutôt que de développer une coopération avec Madagascar, la décision a été prise de travailler avec les associations déjà présentes afin de leur permettre de dégager une action collective. Après un repérage des acteurs locaux, une rencontre (à laquelle RESACOOOP a été associé) a été organisée et a permis que 14 associations se mettent à travailler ensemble avec une charte d'objectifs et selon des critères éthiques.

A cette occasion, un diagnostic a été réalisé pour cerner les attentes des associations en pays de Savoie : mieux se connaître bien sûr mais aussi pouvoir être accompagnées collectivement sur les questions de financement, sur la réflexion en matière de don et d'envoi de matériel, d'échanger sur la manière de travailler avec Madagascar, etc.

Afin d'améliorer la communication entre associations, un document présentant les structures savoyardes a été produit et publié en 2004, un bulletin de Pays de Savoie a été consacré à Madagascar et enfin une journée de rencontre regroupant environ 4 à 5 personnes par association a été organisée. Un fonds d'appui de 17.000 euros a également été mis en place. Il a permis d'appuyer 7 projets en 2004.

En 2005, un travail sur les financements a été effectué pour élargir le nombre de bailleurs et mener une réflexion sur la façon de mieux s'inscrire dans le contexte administratif malgache.

Enfin, même s'il n'est pas toujours évident de travailler avec plusieurs associations dont les lieux d'intervention et les objectifs diffèrent, Pays de Savoie Solidaires insiste néanmoins sur l'effet stimulant et multiplicateur du réseau.

Se basant sur son expérience concluante, il propose comme perspective d'avenir de créer des liens et de mettre en réseau toutes les associations de Rhône Alpes pour travailler au niveau régional sur le Madagascar, Resacoop pourrait être facilitateur de cette dynamique.

3^{ème} Partie

Echange et concertation :

La synthèse des débats.

A partir des contraintes et des interrogations soulevées par l'état des lieux et les questions relatives aux différentes interventions, le débat s'est articulé autour des quatre points suivants :

- La dimension interculturelle de la coopération avec Madagascar.
- La difficulté de structuration du secteur agricole.
- Madagascar face au commerce équitable.
- Contraintes administratives et adéquation entre actions et besoins.

3.1 La difficulté interculturelle de la coopération avec Madagascar

L'association Parrainage Madagascar évoque un problème de communication avec des assistantes sociales avec lesquelles elle coopère : il y a souvent un décalage important dans le temps entre le moment où on se met d'accord sur l'action et celui où l'action se met en place. Au delà de ce problème il faut surtout souligner l'importance qu'il y a à respecter la population avec laquelle on travaille et à intégrer la culture et les habitudes du pays. Quand on veut mener des actions en partenariat avec un pays, il faut avoir des compétences suffisantes et vouloir développer les connaissances que l'on a du pays. « Il faut connaître et plus encore aimer ». Une démarche erronée serait soit de considérer que les malgaches partagent exactement les mêmes valeurs que les français, soit de penser que l'on peut imposer à l'autre sa vision et sa manière de procéder.

Par exemple, la notion du temps est différente. Dans le monde occidental, on a beaucoup d'impatience et la notion du temps est souvent rationalisée et quantifiée. En Asie, on a une notion du temps relative car la gestion du temps est souvent en parallèle avec le cycle de la nature.

La dimension interculturelle est fondamentale dans les activités de coopération ou encore économique. On ne peut rien faire si on ne la prend pas en compte et si on ne considère pas l'autre dans ce qu'il est et ce qu'il vit.

3.2. L'absence de structuration du secteur agricole

Agronomes et Vétérinaires sans frontières souligne qu'en termes de développement local, il n'y a aucun problème pour travailler avec les institutions publiques, tant avec les pouvoirs publics locaux que centraux. Mais il existe cependant un réel problème pour trouver des interlocuteurs au sein des structures de la société civile, notamment les organisations professionnelles et les producteurs eux-mêmes.

L'AFDI - Rhône-Alpes (Agriculteurs Français et Développement International) confirme ce problème car ils n'arrivent pas à identifier de leaders paysans. Une solution passerait par une structuration des organisations paysannes ou de producteurs dans la société civile pour que ce métier puisse être défendu tant au niveau local qu'international.

On ne parle pas d'absence de partenaires mais d'absence de structures de base, et de représentants du monde rural notamment. Il manque à Madagascar une structuration représentative de la profession agricole. Il y a 35 ans le même problème existait déjà dans le domaine rural dans la région de Tamatave. On peut alors se demander si cela est dû à un problème culturel malgache. Il semble qu'il s'agisse plutôt pour le moment d'une question de restructuration de la société. Si ces problèmes existent c'est principalement parce que Madagascar sort d'une longue période de crise où l'ensemble de la société a été « déstructurée ».

Les secteurs du café, de la vanille, du litchi, qui sont des secteurs orientés vers l'exportation, possèdent eux des représentations professionnelles. En effet, le gouvernement malgache a effectué des réformes structurelles de la société et de l'économie pour faciliter l'exportation, réguler les marchés et stabiliser les prix. Il s'agit de regroupements professionnels spécifiques.

Une particularité malgache fait que le monde rural se suffit à lui-même. Les agriculteurs de chaque village se structurent et se regroupent selon leur spécialité pour monter des projets

communs autour de la ruralité et de la production. Au niveau plus professionnel, il existe des regroupements de paysans plus ou moins structurés selon les localités. Il faut alors voir si leurs objectifs sont les mêmes que ceux proposés par les structures de Rhône-Alpes.

M. Rabeherifara a apporté quelques pistes pour pallier à ce problème. La profession agricole n'est pas structurée à Madagascar mais elle commence à le devenir. Des syndicats ont été constitués dans les années 1990 et fonctionnent comme ceux montés dans la région du Sud Est de la Province de Tana, ainsi que la Coalition paysanne qui est opérationnelle depuis 2000. De même, le GTDR (Groupe de travail pour le développement rural) pourrait permettre d'identifier de futurs partenaires. Une autre idée serait de passer par les Chambres de métiers qui ont des instances au niveau des grandes villes. Certaines initiatives d'artisans qui connaissaient une situation précaire après la crise, passent et sont appuyées par les Chambres des métiers. Enfin, les Chambres consulaires de l'agriculture qui finissent de se mettre en place ont pour mission d'élaborer des projets d'intérêt commun.

Le Ministère des Affaires Etrangères a précisé que des bailleurs de fond tel que le Ministère des Affaires étrangères ou encore l'Union européenne prévoient, dans leurs programmes, un soutien structurel de la société. De plus, la Coopération française appuie l'agriculture à travers AFDI, FERT et AVSF. C'est un axe de partenariat important entre gouvernement français et malgache.

3.3 Madagascar et le commerce équitable

La question de la place que pourrait occuper le commerce équitable au sein de l'économie de Madagascar a également été posée.

Des associations s'interrogent sur le fait de savoir si le commerce équitable est une voie d'avenir à Madagascar, compte tenu du potentiel commercial des produits de l'île. Sachant que le commerce équitable constitue un bon levier pour les petits producteurs, car il leur donne accès à un meilleur partage des dividendes du commerce, et qu'il permet de réglementer la quantité et la qualité des produits.

L'ambassadeur reste très clair sur ce sujet : la priorité du gouvernement malgache est la valorisation des produits issus de l'agriculture sur les marchés mondiaux classiques, en tirant le maximum de profit. Avec le commerce équitable, il existe la crainte de marginaliser les produits dans une niche spécifique du marché alors que ces derniers peuvent très bien prétendre à leur place sur les marchés mondiaux et supporter la concurrence.

Selon les critères du commerce équitable, le producteur doit obéir à un cahier des charges avec des critères stricts. Il peut être envisagé pour des produits très spécifiques. « Cependant, le commerce équitable n'est pas favorable à l'économie d'un pays qui souhaite être présent sur les marchés mondiaux ».

3. 4. Contraintes administratives et adéquation des actions par rapport aux besoins

Le régime foncier malgache

A partir d'une remarque soulevée par l' Association Nationale de Soutien aux Missions Françaises en Inde du Sud et à Madagascar, sur l'impossibilité pour un étranger de posséder un terrain sur le territoire malgache, l'Ambassadeur a tenu à faire le point de l'actualité récente concernant le régime foncier. Il précise en effet que, jusqu'en 2004, il était interdit à tout étranger de posséder un bien foncier sur le territoire malgache. Depuis l'année dernière, cette loi n'est plus en vigueur et il est désormais possible de vendre « la terre des

ancêtres ». C'est une révolution dans le concept du régime foncier. Cependant, pour obtenir un bien foncier ou immobilier, l'acquéreur étranger doit investir à hauteur de 500.000 \$. Il semble que les choses évolueront peu à peu et ne resteront pas figées sur ce schéma. Il ajoute que cette règle ne s'applique pas au domaine agricole et qu'en créant une société de droit malgache on peut avoir accès à un terrain.

L'adéquation entre l'offre et la demande

Une remarque de Partage sans Frontières soulève le problème de l'adéquation entre l'offre de coopération proposée par les acteurs français de développement et les besoins réels des populations malgaches.

Cette association travaille avec Madagascar depuis plus de 20 ans. Les projets proposés émanent directement des « bénéficiaires ». Après étude, la structure finance leurs projets. Tous les projets ont fonctionné et continuent à fonctionner. Le constat qu'ils font est le suivant : « Quand les projets émanent des bénéficiaires, on a plus de chance de réussite ». Par contre si on se positionne en force de proposition de coopération, cela devient beaucoup plus difficile.

Concernant le financement des projets, il existe ici également deux éventualités : le projet est soit intégralement financé par une structure, soit cofinancé avec le concours d'un ou plusieurs bailleurs. On rappelle à ce titre que des organismes publics tels l'Agence Française de Développement, l'Union Européenne ou encore la coopération bilatérale française peuvent être bailleurs.

Conclusion et perspectives

Cette journée de rencontre consacrée aux partenariats entre les acteurs de la région Rhône Alpes et de Madagascar, avait pour ambition d'offrir un espace d'échange et de concertation aux participants.

Que ce soit à travers l'état des lieux général des actions menées ou à travers les différentes présentations, tant malgaches que françaises, ce moment de concertation a permis aux uns et aux autres de découvrir les dynamiques existantes en terme de coopération au sein de la région Rhône Alpes.

L'ensemble des débats a montré la nécessité de mieux coordonner les projets par rapport aux besoins mais aussi de mieux coordonner les actions entre structures françaises impliquées à Madagascar, qu'elles soient associations ou collectivités locales. Quel que soit l'intérêt des projets portés, ceux-ci doivent s'élaborer dans le respect de l'organisation institutionnelle de Madagascar et dans le souci d'une constante implication des partenaires malgaches.

4^{ème} Partie

Annexes

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Source et Bibliographie

Annexe 3 : Partenaires en France de la société civile malgache et quelques médias de la diaspora malgache

Annexe 4 : Coopération décentralisée : mise en œuvre de la loi Oudin dans les domaines de l'eau et de l'assainissement Avril 2005

Annexe 1 : Liste des participants

Organisme	Nom	Adresse 1	CP	Ville	Tel	Email
A.V.S.F.	Saaoi BENZERRAK	58, rue Raulin	69361	Lyon cedex 07	04 78 69 67 89	s.benzerrak@avsf.org
AFDI Rhône-Alpes	Xavier ERNOUX	5, rue H. Frenkel	69364	Lyon cedex 07	04 72 72 49 90	afdi.rhonealpes@wanadoo.fr
Alex conseil	Paul d'ALANCON	5, avenue Vincent Serre	69160	Tassin la demi lune	06 63 52 72 87	alex.conseil@wanadoo.fr
Amadea	Patrice PACTOL	Les Grandes Terres	69670	St Laurent de Vaux	04 78 45 88 30	
Ambassade de Madagascar en France	Helian RALISON (Conseiller)	4, avenue Raphaël	75016	Paris	01 45 04 62 11	
Ambassade de Madagascar en France	Jean-Pierre RAZAFY - ANDRIAMIHAINGO (Ambassadeur)	4, avenue Raphaël	75016	Paris	01 45 04 62 11	
Amis du Musée de Madagascar	Martine TIZZONI	avenue de Provence	26120	Montélier	04 75 59 97 61	
ANSMFIS	Radhamohun GUJADHUR	23, rue Jean Moulin	74100	Ambilly	04 50 38 76 24	rgujadhur@wanadoo.fr

ANSMFIS	M.	23, rue Jean Moulin	74100	Ambilly	04 50 38 76 24	
Centre Intern. des Industries de la langue et du dév.	Jean-Claude RABEHERIFARA	CILDA - UP 10- Nanterre - 200 av. de la République	92001	Nanterre cedex	01 40 97 56 95	jcrabeh@hotmail.com
CIEDEL	Véronique QUIBLIER	30, rue Sainte-Hélène	69002	Lyon	04 72 77 87 50	vquiblier@univ-catholyon.fr
Comité de Jumelage de St Priest en Jarez / Ile Ste Marie	Marc FAUVIN	2, allée du Parc	42270	St Priest en Jarez	04 77 92 74 07	marc.fauvin@wanadoo.fr
Conseil Régional Rhône-Alpes - R.I.	Marc NOAILLY	104, Route de Paris - BP 19	69260	Charbonnières les Bains cedex	04 72 59 42 91	mnoailly@cr-rhone-alpes.fr
Conseil Régional Rhône-Alpes - R.I.	Julien ROMBI	104, Route de Paris - BP 19	69260	Charbonnières les Bains cedex		
Consulat de Madagascar	Charles SAUBOUA	130, rue de Sèze	69006	Lyon	04 37 24 16 56	
G.E.T. Francheville	Laurent MOYNE	20 ter Grande Rue	69340	Francheville	04 37 23 01 32	laurent.moyne@free.fr
G.E.T. Francheville	Marie-Jeanne MOYNE	20 ter Grande Rue	69340	Francheville	04 37 23 01 32	
GRAF	Liliane DELOCHE	41, rue Ney	69006	Lyon	04 78 24 67 38	liliane.deloche@free.fr
GRAF	Michèle CHARTIER	6, chemin du Fort	69130	Ecully	04 78 35 12 91	M2CH@wanadoo.fr

Hydraulique Sans Frontières	Michel CHARTIER	6, chemin du Fort	69130	Ecully	04 78 35 12 91	hydraulique@hsf-h2o.org
Hydraulique Sans Frontières	Michel BUBLEX	14, rue Louis de Vignet	73000	Chambéry	04 79 69 35 08	hydraulique@hsf-h2o.org
Isambilo	Oly RAOLIARISOA		69	Givors		-
L'AS - S.O.S.	Annie ISSARTEL	102 Le Verger	69380	Chasselay	04 78 47 08 76	www.assos@free.fr
Le Grand Lyon	Guy PEYRETTI	20, rue du Lac	69003	Lyon	04 78 63 42 99	gpeyretti@grandlyon.org
Le Grand Lyon	Vincent DUSSAUX	20, rue du Lac	69003	Lyon		-
Lemantsirabe	Agnès MARDON	20 C, Impasse des Tilleuls	74500	Amphion les Bains	04 50 81 39 11	agnes.mardon@club-internet.fr
Lemantsirabe	Véronique TOLLET VERDIER	20 C, Impasse des Tilleuls	74500	Amphion les Bains	04 50 81 39 11	-
Lemantsirabe	Clotilde SINGER					-
MAE - Bureau des OSI	Joël DINE	20, rue Monsieur	75700	Paris 07 SP		
Mairie de Montélier	Maurice MORIN	BP 30	26120	Montélier	04 75 59 93 98	mairie-montelier@wanadoo.fr

Mamabe	Laetitia MALETTE	324, rue St Martin	73300	Hermillon	04 79 64 00 67	mamabe.France@wanadoo.fr
Mamabe	Maïlys MOLLARD	324, rue St Martin	73300	Hermillon	04 79 64 00 67	mamabe.France@wanadoo.fr
ManaoDE	Patrick BILLARD	394, Rte du Fer à Cheval	74160	Collonges sous Salève	04 50 43 92 30	Manaode@wanadoo.fr
ManaoDE	André LECOMTE	394, Rte du Fer à Cheval	74160	Collonges sous Salève	04 50 43 92 30	Manaode@wanadoo.fr
ManaoDE	Hélène GARMIER	394, Rte du Fer à Cheval	74160	Collonges sous Salève	04 50 43 92 30	Manaode@wanadoo.fr
Medair	Gino BALOCCO	Tour Europe - 1 rue Bizet	26000	Valence	04 75 59 88 28	gino.balocco@medair.org
Mouvement d'Entraide aux enfants (MEEM)	Jean-Pierre MARCON	Pradons	07120	Ruoms	04 75 93 02 11	Jean-claude.chevalier2@wanadoo.fr
Office de Développement intern de St Etienne et aggro (ODISEA)	Laurent BOUDON	1, allée du Rond Point	42100	St Etienne	04 77 25 38 57	lauboudon@wanadoo.fr
Parrainages Lyon	Ivan BLES GAGNAIRE	La Clairière - Les Bolets - 33 rue de Lattre de Tassigny	69009	Lyon	04 37 49 04 17	
Parrainages Lyon	Jacques CHARRA	La Clairière - Les Bolets - 33 rue de Lattre de Tassigny	69009	Lyon	04 37 49 04 17	jacques.charra@wanadoo.fr
Partage Sans Frontières	Bruno DROGUE	BP 6	26270	Saulce	04 75 90 79 21	

Partage Sans Frontières	Cathy BANCEL	BP 6	26270	Saulce	04 75 90 79 21	-
Pays Savoie Solidaire	Benjamin EMERIAUD	Savoie Technolac - Bât. Aero - BP 297	73375	Le Bourget du Lac cedex	04 79 25 28 97	-
Peuples Solidaires	Jean-Paul LAUNAY	27, Bd des Provinces	69110	Ste Foy les Lyon	04 78 25 75 81	j.paulaunay@wanadoo.fr
Rafod	Gilbert GRAUGNARD	30, rue Sainte-Hélène	69002	Lyon	04 72 77 87 50	ggraugnard@univ-catholyon.fr
Resacoop	Rose-Marie DI DONATO	30, rue Sainte-Hélène	69002	Lyon	04 72 77 87 67	mail@resacoop.org
Resacoop	Corinne LAJARGE	30, rue Sainte-Hélène	69002	Lyon	04 72 77 87 67	mail@resacoop.org
Resacoop	Estelle BERGERARD	30, rue Sainte-Hélène	69002	Lyon	04 72 77 87 67	mail@resacoop.org
Resacoop	Hervé MANAUD	30, rue Sainte-Hélène	69002	Lyon	04 72 77 87 67	mail@resacoop.org
Resacoop	Isabelle TAINÉ	30, rue Sainte-Hélène	69002	Lyon	04 72 77 87 67	mail@resacoop.org
Resacoop	Crystèle RANCHIN (stagiaire)	30, rue Sainte-Hélène	69002	Lyon	04 72 77 87 67	mail@resacoop.org
Tetraktys	Raphaël TROUILLER	5, rue Gallice	38100	Grenoble	04 38 70 02 14	administratif@tetraktys-org.org

Tetraktys	Jeanne-Marie DOURLIN	5, rue Gallice	38100	Grenoble	04 38 70 02 14	administratif@tetraktys-org.org
Ville de Lyon	Jean-Michel DACLIN	BP 1065	69205	Lyon cedex 01	04 72 10 51 21	-
Zébu	Dorothée BOUVY	16 bis rue Jérôme Dulaar	69004	Lyon	06 18 93 20 51	dorotheebouvy@yahoo.fr
	Alain BASSET	133, rue des Acacias	01170	Gex	04 50 41 06 85	basset_alain@yahoo.fr
	Laurence DAGUIER	HLM 3 - Route de Macon	01340	Montrevel en Bresse	04 74 47 40 58	laurence.daquier@libertysurf.fr
	Mathieu BOUTEILLE	19, rue Henri Gonnard	42000	St Etienne	06 88 08 41 64	mathieubouteille@hotmail.com
	Gervais RAZAFITOAZAZA	CIEDEL - 30, rue Ste Hélène	69002	Lyon	04 78 74 27 69	gervais.raz@voilà.fr

Annexe 2**Sources :**Carte Madagascar :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/actual/dossiers/madagascar/madagascar.gif>

Carte région Rhône-Alpes :

<http://www.swan.ac.uk/french/regiond.htm>

Annexe 3 : Partenaires en France de la société civile malgache organisée et quelques média de la diaspora malgache

Consortium de Solidarité avec Madagascar (CdSM) [Cimade, CCFD, Survie, CRID, Cedetim, Solidarité laïque, SoaMad etc.]	176 rue de Grenelle 75007 Paris tél. : 01 45 34 58 48
SoaMad Solidaires avec Madagascar	21-ter rue Voltaire 75011 Paris soamad@free.fr http://soamad.org
Hetsika Diaspora-France	http://hetsika-diaspora.gasy.org

QUELQUES MÉDIAS DE LA DIASPORA MALGACHE

<p><i>Echos du Capricorne</i></p> <p>http://www.echoscapricorne.fr.st</p> <p>Emission de radio malgache sur RFPP (Radio Fréquence Paris Plurielle) 106.3-FM tous les mercredis de 20h30 à 21h30, les jeudis de 11h00 à 12h00 et les vendredis de 6h30 à 8h00</p>	<p>Sur Internet :</p> <p>en direct : http://www.rfpp.net</p> <p>en différé : http://www.gazetynety.org/radio.pls</p> <p>en archive : http://www.emap.fm http://www.madagate.com</p>
<p><i>RAVINALA</i></p> <p>Emission (Région lyonnaise) de radio malgache sur Radio Pluriel, 91.5 Mhz tous les samedis de 12h à 14h</p>	<p>Sur Internet :</p> <p>en direct : http://www.ravinala.online.fr http://www.plurielfm.org</p>
<p><i>Radio Gasy Linux</i> (plusieurs radios malgaches sur Internet)</p>	<p>Sur Internet : http://radio.gasy.org http://radio.linuxmg.org</p>
<p>Gazety malagasy (Gazetynety)</p>	<p>http://gazety.malagasy.org</p>

Annexe 4 :**Coopération décentralisée : mise en oeuvre de la loi Oudin dans les domaines de L'eau et de l'assainissement** Avril 2005

Parue au Journal Officiel du 10 février 2005, la loi initiée par Jacques Oudin, président fondateur du Cercle français de l'eau, a été votée le 27 janvier 2005.

Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale peuvent désormais financer, sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Le plafond des sommes qui peuvent y être consacrées est fixé à 1% des ressources affectées jusqu'ici à ces services. De même, les agences de l'eau sont autorisées à conduire des actions de coopération internationale, le cas échéant en mettant leurs agents à disposition du MAE, d'organismes européens ou internationaux, dans la limite de 1% de leur budget.

Les agences de l'eau pratiquaient déjà la coopération décentralisée ou le jumelage avant le vote de cette loi : depuis 1986, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) participe au Programme européen Solidarité Eau et prélève 0,3 centimes d'euro sur chaque m3 distribué. 8,6 millions d'euros ont ainsi été consacrés à des programmes d'aide au développement de réseaux hydrauliques dans des pays d'Afrique et d'Asie francophones.

1,6 millions de personnes ont bénéficié de l'aide de Solidarité Eau, à travers 141 opérations réparties dans 16 pays ; l'agence de l'eau Seine Normandie s'est mobilisée pour l'Asie dévastée par le tsunami en apportant 670 000 € pour le Sri Lanka ; l'agence Adour Garonne a conclu des accords de coopération avec l'agence marocaine du bassin hydraulique de l'Oum Er Rbia pour la mise en valeur du fleuve Sénégal...